

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 décembre 2019

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX COUSSINET DE SAEVER BARBAGLIA FINGER BOCQUET
ROLLAND PYTHOUD IBARRA GROSROYAT MOSER MAKHLOUF FOREL LAGREZE

Absent(s) excusé(s) :

M. RIVIERE : pouvoir à M. FOUILLOUX
Mme MINELLA-ROLLAND : pouvoir à Mme PYTHOUD
M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT
Mme AUBERTIN : pouvoir à M. BOCQUET

Absent(s) :

M. FAVRE

ORDRE DU JOUR :

1°) Nomination d'un secrétaire de séance

2°) **Approbation du compte rendu du 5 novembre 2019**

3°) **Finances :**

a) **Factures** (annexe)

b) **MAPA pour la construction du centre de loisirs / bibliothèque : Avenant n°1 au lot 2 « Gros Œuvre »**

c) **MAPA pour la construction du centre de loisirs / bibliothèque : Avenant n°1 au lot 3 « Charpente-couverture »**

d) **Contrat de maintenance des équipements électriques et de recharge pour les véhicules**

e) **Décision modificative n°2**

f) **Dynacité : demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs « Domaine de Fontaillon » pour le prêt n° 102230**

g) **Dynacité : demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs « Domaine de Fontaillon » pour le prêt n° 102233**

h) **Modification du préavis pour le local médical**

4°) **Urbanisme :**

a) Dossiers vus en commission

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

d) **Renouvellement de la convention d'adhésion au service ADS de la communauté d'agglomération** (annexe)

5°) **Voirie – Bâtiments :**

a) **Acceptation du legs par Mme MORIN de sa propriété 21, Rue de la Velle**

a) Informations diverses

6°) **Scolaire – Petite Enfance :**

a) Informations diverses

7°) **Communauté de Communes :**

a) Compte rendu du conseil communautaire

b) Comptes rendus des différentes commissions

8°) **Questions diverses**

1°) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance :** Madame BARBAGLIA se propose et est donc nommée pour exercer les fonctions de secrétaire.

2°) **Approbation du compte-rendu du 5 novembre 2019 :**

Le compte-rendu est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (M. MAKHLOUF en raison de son absence à cette séance).

3°) **Finances :**

- a) **Factures :** après quelques précisions sur diverses dépenses, la liste telle que présentée, est acceptée (abstention de M. MAKHLOUF).
- b) **MAPA pour la construction du centre de loisirs/bibliothèque : avenant n°1 au lot 2 « Gros œuvre » :** Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à l'entreprise chargée du gros œuvre d'ajouter des renforts à ceux prévus et d'améliorer l'étanchéité en pied de baie. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 4'852.93 € H.T.. M. MAKHLOUF estime que ces travaux auraient dû être prévus dès le départ par l'architecte et le bureau d'étude. Le Conseil accepte par 16 voix pour et 2 abstentions (MM MOSER et MAKHLOUF).
- c) **MAPA pour la construction du centre de loisirs/bibliothèque : avenant n°1 au lot 3 « charpente-couverture » :** Monsieur le Maire explique qu'il a demandé de prévoir un habillage supplémentaire en bois en sous face de la mezzanine par souci d'esthétisme. Cet avenant s'élève à 2'208.85 € H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Contrat de maintenance des équipements électriques et de recharge pour les véhicules :** Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de veiller au bon fonctionnement de ces installations et présente le contrat de maintenance proposé par la société SPIE. Ce contrat s'élève à 664.24 € H.T./an. M. MAKHLOUF souhaite savoir si la commune est propriétaire de ces installations. Monsieur le Maire de lui confirmer effectivement que la commune est propriétaire de ce matériel installé, selon la délibération de mars 2019. Le contrat est accepté à l'unanimité.
- e) **Décision modificative n°2 :** Madame BARBAGLIA explique qu'il s'agit d'un virement interne sur les chapitres 040 et 042, d'un euro afin d'équilibrer ces deux comptes. La DM est acceptée à l'unanimité.
- f) **Dynacité : demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs « Domaine de Fontaillon » pour le prêt n°102230 :** Monsieur le Maire rappelle le principe des garanties d'emprunt pour les bailleurs sociaux. M. MAKHLOUF ne comprend pas que la commune soit obligée de garantir des emprunts pour des logements qui seront par la suite vendus. Après quelques explications et précisions, Mme DE SAEVER informe que ces garanties d'emprunts sont uniquement pour des logements sociaux qui seront mis à la location. Elle précise également que c'est le promoteur qui vend au bailleur social, qui lui-même doit emprunter pour acquérir ces nouvelles constructions. M. FINGER s'interroge sur la durée de ces prêts et regrette que malgré l'accord de garantir les emprunts des bailleurs, la commune n'a aucune possibilité de vue sur l'attribution de ces logements. Cette demande est acceptée par 14 voix pour, 1 contre (M. FINGER) et 3 abstentions (Mmes BARBAGLIA, PYTHOUD et M. MAKHLOUF).
- g) **Dynacité : demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs « Domaine de Fontaillon » pour le prêt n°102233 :** Cette demande est acceptée par 14 voix pour, 1 contre (M. FINGER) et 3 abstentions (Mmes BARBAGLIA, PYTHOUD et M. MAKHLOUF).
- h) **Modification du préavis pour le local médical :** Monsieur le Maire rappelle que le local « cabinet médical » avait été loué à une ostéopathe, afin de lui permettre d'exercer sa profession.

Il explique que pour des raisons personnelles, elle a dû quitter ce local précipitamment, en date du 15 novembre. Il propose au Conseil, dans le but de ne pas la pénaliser financièrement, de réduire le délai du préavis. Le Conseil accepte à l'unanimité de réduire le préavis.

4°) **Urbanisme :**

a) Dossiers vus en commission :

• **Déclarations préalables**

- Mme GIROD H., Rue de la Gravière : modification de façades = **avis favorable**
- M. MARCO G., Vie des Tauques : extension de 13.32m² = **avis favorable**
- Mme LAVERRIERE M., Rue du Vieux Bourg : suppression d'une clôture pour accès servitude = **avis favorable**. M. MAKHLOUF demande si le déplacement de la logette Telecom se trouvant en bordure de cet accès a bien été pris en compte par le pétitionnaire.
- Boulangerie LA PANIERE, Rue des Carpières : modification façade = **avis favorable**
- M. LOUKILI A., Route de Chenaz : clôture et portail : **avis favorable**

• **Permis de construire**

- M. FOREL JP., Route Blanche : abri voiture avec partie fermée = **avis favorable**
- M. BELMOKHTAR M., Lot D « Le Coin Lis » Rue des Plantages : maison individuelle = **avis favorable**
- Mme MICHAUD N., Rue des Alpes : modification de toiture = **avis favorable**

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :

• **Permis de construire**

- M. FOREL JP., Route Blanche pour un abri voiture avec partie fermée
- M. BELMOKHTAR M., Lot D « Le Coin Lis » Rue des Plantages pour une maison individuelle

• **Déclarations préalables**

- Mme LAVERRIERE M., Rue du Vieux Bourg pour la suppression d'une clôture pour accès servitude
- Mme GIROD H., Rue de la Gravière pour modification de façades
- M. PLOTON V., Rue du Fontaillon pour une piscine
- M. LOUKILI A., Route de Chenaz pour une clôture et un portail
- Boulangerie LA PANIERE, Rue des Carpières pour modification façade

c) **Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner :** 4 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption (1 abstention Mme PYTHOUD).

d) **Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun en charge de l'application du droit des sols (ADS) de la communauté d'agglomération :** Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler la convention en cours, qui arrive à échéance le 31 décembre. M. MAKHLOUF souhaitant connaître le coût de ce service depuis que la commune y a adhéré, Monsieur le Maire lui communique les montants 2017 et 2018. Le renouvellement de cette convention est accepté à l'unanimité.

5°) **Voirie – Bâtiments :**

a) **Acceptation du legs par Mme MORIN de sa propriété sise 21 Rue de la Velle :**

Monsieur le Maire, après avoir répondu aux questions de M. MAKHLOUF, qui était absent la séance précédente, rappelle donc l'historique de ce legs, les conditions exigées par la défunte ainsi que la réponse du notaire aux interrogations de la commune. Pour l'instant aucun projet n'est envisagé. Le Conseil accepte ce leg par 17 voix pour et 1 abstention (Mme BARBAGLIA).

b) Informations diverses :

- Monsieur le Maire explique que suite aux travaux liés au BHNS, les anciens candélabres de la route départementale ont été remplacés mais, malheureusement, les prises permettant d'éclairer les décorations de Noël ont été enlevées mais pas restituées à la commune. Il est en contact avec le Département à ce sujet.
- Rappel des différentes remarques sur les points négatifs liés à ces travaux.

6°) Scolaire- Petite Enfance :

- a) Informations diverses : Madame DE SAEVER explique qu'en raison du mouvement de grève du jeudi 5 décembre, un service minimum sera mis en place pour accueillir les enfants qui n'auront pas d'enseignants mais qui viendront malgré tout à l'école. Elle informe qu'une action a été menée à la cantine sur une semaine afin de sensibiliser les enfants au gaspillage et au tri des déchets.

7°) Communauté de Communes :

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 22 novembre
- b) Comptes rendus des différentes commissions :
- Régie des Eaux Gessiennes
 - Transport – Aménagement du Territoire
 - Aménagement
 - GVD
 - Finances
 - Tourisme

8°) Questions diverses :

- Monsieur MAKHLOUF demande des explications sur l'avis défavorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique du SCOT. Monsieur le Maire essaiera d'obtenir des informations pour le prochain conseil.
- Monsieur le Maire rappelle l'arrivée du Père Noël le dimanche 22 décembre à 18h00. C'est Madame GROSROYAT qui est chargée de son organisation.
- Rappel de la date des vœux du Maire, le samedi 11 janvier 2020 à 18h30.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 23 février 2020.
- Le prochain conseil aura lieu le Mardi 7 janvier 2020, à 20h30.

Séance levée à 22h30